CONTRAT DE LOCATION DE PRÉ POUR ÉQUIDÉS

EXEMPLE FICTIF

EXEMPLE FICTIF - Document de démonstration, à ne pas signer.
Toutes les identités, coordonnées, données des équidés et conditions présentées sont fictives.

IDENTIFICATION DU CONTRAT

Mise à disposition d'un terrain pour des équidés détenus à titre personnel ou de loisir.
Référence du contrat : exemple-public-fictif

1. PARTIES

Entre les soussignés :
Bailleur : Camille Exemple
Adresse : 1 allée Fictive, Commune Exemple (adresse fictive)
Email : bailleur@example.invalid
Ci-après dénommé « le Bailleur ».

Locataire : Alex Démonstration
Adresse : 2 chemin Imaginaire, Commune Exemple (adresse fictive)
Email : locataire@example.invalid
Ci-après dénommé « le Locataire ».

Il a été convenu ce qui suit.

2. OBJET ET DESTINATION DE LA LOCATION

Le Bailleur met le terrain désigné ci-après à disposition du Locataire pour l'hébergement et le pâturage des équidés identifiés au contrat, dans le cadre de l'usage personnel ou de loisir déclaré.
Le Locataire utilise le terrain conformément à cette destination. Sans accord écrit préalable du Bailleur, il ne peut modifier substantiellement la destination, y exercer une activité agricole, professionnelle ou commerciale, utiliser le terrain comme lieu de pension commerciale ou accueillir durablement des animaux supplémentaires hors des conditions prévues au contrat.
Si l'usage réel du terrain ou des animaux évolue substantiellement, le Locataire en informe le Bailleur.

3. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Adresse ou localisation : Pré de démonstration (terrain fictif), Commune Exemple
Superficie déclarée : 2 ha
Nombre d'espaces de pâturage : 1
Clôture : entièrement clôturé
Types de clôture : bois
Accès à l'eau : oui
Abri : À compléter avant signature
Ombre : oui
Accès véhicule : oui

4. ÉQUIDÉS CONCERNÉS

Types d'équidés : Cheval
Nombre total : 2
2 équidés identifiés sur 2. Voir annexe 3.

5. DURÉE

Date de prise d'effet : 1 novembre 2026
Durée : 12 mois
Date de fin : 1 novembre 2027
La mise à disposition est convenue jusqu'au terme indiqué. Toute poursuite ou renouvellement de la mise à disposition devra être convenu entre les parties.

6. LOYER ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Loyer : 120 € par mois.
Échéance : en début de période.

7. DÉPÔT DE GARANTIE

Dépôt de garantie : 240 €.
Il peut garantir les sommes restant dues et, dans les limites applicables, les dégradations imputables au Locataire. Toute retenue doit correspondre à une somme due ou à un dommage imputable et pouvoir être justifiée.
Délai convenu de restitution après la restitution du terrain : 30 jours.

8. ÉTAT INITIAL ET MISE À DISPOSITION

Les parties peuvent compléter et signer contradictoirement l'état initial annexé lors de la remise du terrain. Il décrit le terrain et les équipements et sert de référence pour la restitution. Des photos datées et identifiées peuvent le compléter.

9. CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN

Le Locataire respecte les limites du terrain, les équipements, les conditions particulières et le nombre et la catégorie d'animaux convenus. Il évite, dans la mesure raisonnablement possible, les dégradations anormales liées à un usage contraire au contrat. L'usure normale liée au pâturage conforme à l'usage convenu ne constitue pas, à elle seule, une dégradation imputable au Locataire.

10. GARDE ET SURVEILLANCE DES ÉQUIDÉS

Le Locataire organise la surveillance, l'alimentation, l'abreuvement, les soins, les interventions vétérinaires nécessaires et la gestion quotidienne de ses équidés.
La présente location n'inclut pas de prestation régulière de garde, de soins ou de pension des équidés par le Bailleur, sauf intervention ponctuelle expressément convenue entre les parties. Les engagements propres du Bailleur demeurent applicables.

11. EAU, ALIMENTATION, ABRI ET CONDITIONS DE DÉTENTION

Accès à l'eau : oui. Abri : À compléter avant signature. Ombre : oui.
Le Locataire assure la fourniture du foin.
Le Locataire s'assure que les conditions de détention de ses équidés sont adaptées à leurs besoins, notamment concernant l'abreuvement, l'alimentation et les soins, sans préjudice des engagements particuliers du Bailleur prévus au contrat.

Présence / type d'abri
À compléter avant signature

☐ Oui

☐ Non

Précisions :

12. CLÔTURES ET SÉCURITÉ

Le terrain est déclaré entièrement clôturé.
Types de clôture déclarés : bois.
Le Locataire assure l'entretien courant des clôtures. Les réparations importantes et les dommages causés par une partie ou les animaux sont appréciés selon leur cause, les engagements convenus et les règles applicables.
La partie qui constate un défaut susceptible de compromettre la sécurité des animaux ou des tiers en informe l'autre dans les meilleurs délais. En cas de danger immédiat, des mesures conservatoires raisonnables peuvent être prises.

13. ENTRETIEN DU PRÉ

Le Locataire assure l'entretien courant du pré.
Il comprend la gestion courante compatible avec l'usage convenu. Les travaux structurels, drainage, terrassement ou abattage important nécessitent un accord spécifique.

14. ACCÈS DU BAILLEUR

Le Locataire bénéficie de la jouissance du terrain pendant la location. Le Bailleur y accède selon les modalités convenues, sans perturber inutilement cette jouissance.
Modalités : après information préalable raisonnable.
Sauf urgence liée notamment à un danger, à un animal échappé ou à la préservation du terrain ou des équipements, le Bailleur informe préalablement le Locataire dans un délai raisonnable.

15. ASSURANCE

Situation d'assurance du Locataire : À compléter avant signature.
Il est recommandé aux parties de vérifier que leurs assurances respectives couvrent les risques correspondant à leur situation.

Assurance responsabilité civile
À compléter avant signature

☐ Oui

☐ Non

Précisions :

16. RESPONSABILITÉ ET DOMMAGES

Chaque partie répond des conséquences des manquements qui lui sont imputables, dans les conditions du droit applicable. Le Locataire demeure chargé de la garde et de la maîtrise de ses animaux dans le cadre convenu.
La responsabilité liée à un défaut du terrain ou d'un équipement s'apprécie notamment selon la cause du défaut, sa connaissance, les obligations d'entretien convenues et le comportement des parties.
Le Locataire informe rapidement le Bailleur de tout dommage significatif causé au terrain ou aux équipements par ses animaux. Les dégradations anormales qui lui sont imputables, notamment du fait de ses animaux ou d'un manquement au contrat, peuvent donner lieu à une réparation ou à une remise en état adaptée, selon leur cause et les règles applicables.
En cas de fuite d'un équidé, les parties s'informent dès que possible, prennent des mesures raisonnables de sécurisation et signalent sans délai tout défaut de clôture constaté. En cas de fuite d'un équidé, le Locataire organise en principe sa recherche et sa récupération, avec l'assistance du Bailleur lorsque les circonstances le nécessitent, sans préjudice des responsabilités de chacun.

17. TRAVAUX, INSTALLATIONS ET MODIFICATIONS

Le Locataire ne peut modifier substantiellement le terrain sans accord préalable du Bailleur, notamment par construction, abri permanent, terrassement, déplacement important de clôture, coupe importante d'arbres ou installation fixe.
L'entretien courant expressément confié au Locataire reste possible. Une installation temporaire utile aux équidés doit respecter la destination, éviter les dégradations anormales et être retirée à la fin si nécessaire, sous réserve des règles applicables.

18. CESSION, SOUS-LOCATION ET AUTRES ANIMAUX

Le Locataire ne peut céder le contrat ni sous-louer tout ou partie du terrain sans accord écrit préalable du Bailleur.
L'introduction durable d'animaux supplémentaires ou d'équidés appartenant à des tiers nécessite l'accord préalable du Bailleur. Une situation ponctuelle d'urgence reste appréciée selon ses circonstances.

19. RÉSILIATION ANTICIPÉE ET MANQUEMENTS

Le Locataire peut mettre fin au contrat avant son terme avec un préavis de 2 mois, par écrit permettant d'établir la date de réception.
En cas de non-respect d'une obligation importante du contrat, notamment en cas de non-paiement du loyer, de sous-location non autorisée, d'utilisation du terrain contraire à sa destination ou de dégradation grave imputable à une partie, l'autre partie peut demander par écrit que la situation soit corrigée dans un délai raisonnable précisé dans sa demande.
Si le problème persiste, la partie concernée peut engager les démarches appropriées, notamment demander la résiliation du contrat ou la réparation du préjudice subi, dans les conditions prévues par la loi.
Les mesures nécessaires à la sécurité en cas de danger grave demeurent possibles.

20. FIN DU CONTRAT ET RESTITUTION DU TERRAIN

À la fin du contrat, le Locataire retire ses animaux, biens et installations devant être retirées, restitue les moyens d'accès et libère le terrain. L'état de restitution est apprécié en tenant compte de l'état initial contradictoire et de l'usure normale liée à l'usage convenu.
Les parties peuvent compléter et signer contradictoirement l'annexe d'état de restitution, en comparant les mêmes rubriques avec l'état initial et les éventuelles photos annexées. Les dommages constatés et leur imputabilité sont appréciés selon l'article 16 et les règles applicables.

21. DÉMARCHES LIÉES AUX ÉQUIDÉS

Le Locataire accomplit les démarches administratives et sanitaires qui lui incombent en sa qualité de détenteur des équidés présents sur le terrain, lorsqu'il possède cette qualité.

22. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Exemple fictif : les parties conviennent de fermer le portail après chaque passage.

23. DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat et ses annexes complétées forment l'accord écrit des parties. Toute modification substantielle est convenue par écrit. Le contrat est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie.

SIGNATURES

Fait à : Le : / /

Le Bailleur : Camille Exemple
Signature :

Le Locataire : Alex Démonstration
Signature :

ANNEXE 1 - ÉTAT INITIAL CONTRADICTOIRE DU TERRAIN

À compléter par les parties lors de la remise du terrain. Les constatations ci-dessous ne constituent pas une certification par Landly.

A. TERRAIN ET PRAIRIE

État général :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Zones boueuses ou dégradées :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Trous ou obstacles visibles :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Précisions / localisation des défauts :

B. CLÔTURES

État général :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Zones fragiles ou endommagées :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Électrification :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Précisions / localisation des défauts :

C. PORTAIL ET ACCÈS

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Fonctionnement de la fermeture :

☐ Correct ☐ Défectueux ☐ Sans objet

Précisions / localisation des défauts :

D. POINT D'EAU

Présence :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Type :

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Précisions / localisation des défauts :

E. ABRI

Présence :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Type :

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Précisions / localisation des défauts :

F. ARBRES ET HAIES

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Dangers ou défauts visibles :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Précisions / localisation des défauts :

G. ÉLECTRICITÉ

Présence d'une installation :

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Précisions / localisation des défauts :

H. AUTRES ÉQUIPEMENTS

Description :

État apparent :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Précisions / localisation des défauts :

I. DÉFAUTS OU DÉGRADATIONS DÉJÀ PRÉSENTS

Description et localisation :

Précisions / localisation des défauts :

J. PHOTOS ANNEXÉES

Nombre de photos :

Date :

Identification ou référence des photos :

Précisions / localisation des défauts :

Date : / / Bailleur (signature) : Locataire (signature) :

ANNEXE 2 - ÉTAT DE RESTITUTION

À compléter contradictoirement lors de la restitution, par comparaison avec l'état initial et les éventuelles photos. Préciser les évolutions constatées dans chaque rubrique.

A. TERRAIN ET PRAIRIE

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

B. CLÔTURES

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

C. PORTAIL ET ACCÈS

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Fonctionnement de la fermeture :

☐ Correct ☐ Défectueux ☐ Sans objet

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

D. POINT D'EAU

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

E. ABRI

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

F. ARBRES ET HAIES

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

G. ÉLECTRICITÉ

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

H. AUTRES ÉQUIPEMENTS

Description :

État à la restitution :

☐ Bon ☐ Moyen ☐ Dégradé

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

I. DÉFAUTS OU DÉGRADATIONS DÉJÀ PRÉSENTS

Description et localisation :

Évolution par rapport à l'état initial :

☐ Inchangé ☐ Amélioré ☐ Dégradé

Précisions / différences constatées :

J. PHOTOS ANNEXÉES

Nombre de photos :

Date :

Identification ou référence des photos :

Précisions / différences constatées :

L'usure normale liée à l'utilisation du pré conformément au contrat ne constitue pas, à elle seule, une dégradation imputable au Locataire.
Moyens d'accès restitués :
Date : / / Bailleur (signature) : Locataire (signature) :

ANNEXE 3 - IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

Équidés identifiés individuellement : 2 sur 2.

Nom	Type d'équidé	N° SIRE
Équidé fictif A	Cheval	-
Équidé fictif B	Cheval	-

Les numéros SIRE éventuellement renseignés sont déclarés par les parties et ne sont pas vérifiés par Landly. Il appartient aux parties d'en vérifier l'exactitude à partir des documents d'identification des équidés.